|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf | Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:unep-old.emf | **CBD** |

|  |  |
| --- | --- |
| CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] | Distr.GÉNÉRALECBD/SOI/WS/2018/3/1/Add.12  octobre2018FRANÇAISORIGINAL : ANGLAIS |

Atelier de renforcement des capacités pour l’Afrique du Nord et la méditerranée de l’initiative pour des océans durables (SOI)

Tanger (Maroc), 15‑19  octobre2018

Ordre du jour provisoire annoté

# Introduction

1. À sa dixième réunion, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a adopté le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses vingt Objectifs d’Aichi pour la biodiversité (voir décision X/2). Le Plan stratégique a pour mission de « prendre des mesures efficaces et urgentes en vue de mettre un terme à l’appauvrissement de la diversité biologique, afin de s’assurer que, d’ici à 2020, les écosystèmes sont résilients et continuent de fournir des services essentiels, préservant ainsi la diversité de la vie sur Terre, et contribuant au bien-être humain et à l’élimination de la pauvreté ».

2. Reconnaissant le besoin urgent de formation et de renforcement des capacités pour les pays en développement Parties, l’Initiative pour des océans durables (SOI) a vu le jour en marge de la dixième réunion de la Conférence des Parties, avec l’appui du Japon, et en collaboration avec divers partenaires disposés à fournir l’expertise et les ressources techniques et financières nécessaires. L’exécution des activités relatives à la SOI est coordonnée par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

3. L’Initiative pour des océans durables cherche à atteindre un équilibre entre la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité marine et côtière en appliquant un cadre de renforcement des capacités axé sur l’action, holistique et intégré. L’Initiative cherche à établir des ponts entre le secteur de la conservation de la biodiversité et celui de la gestion des ressources.

4. L’Initiative pour des océans durables est devenue une plateforme mondiale qui vise à créer des partenariats et à renforcer les capacités en vue de réaliser les Objectifs d’Aichi pour la biodiversité dans les zones marines et côtières :

1. En identifiant les meilleures pratiques, en facilitant le partage des informations, et en tirant des enseignements de l’expérience acquise;
2. En créant des partenariats aptes à fournir un renforcement des capacités, une formation, une assistance technique et un échange de connaissances ciblés;
3. En assurant une communication bidirectionnelle entre les décideurs, la communauté scientifique et les parties prenantes locales;
4. En facilitant le suivi des progrès dans la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité relatifs à la biodiversité marine et côtière; et
5. En facilitant la fourniture d’orientations et de lignes directrices qui aideront à les réaliser.

5. Les demandes de la Conférence des Parties relatives à la formation et au renforcement des capacités émanant de ses dixième et onzième réunions et le besoin impératif d’accélérer les progrès dans la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité font ressortir la nécessité d’intensifier les activités relatives à la SOI. À cet égard, le Plan d’action 2015‑2020 de l’Initiative pour des océans durables a par la suite reçu un accueil favorable de la part de la réunion de haut niveau de la SOI, tenue le 16  octobre 2014, au cours du segment de haut niveau de la douzième réunion de la Conférence des Parties, à Pyeongchang (République de Corée).

6. Les Objectifs 6 et 11 d’Aichi pour la biodiversité ont été adoptés par la Conférence des Parties de la CDB en 2010, dans le cadre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Brièvement, l’Objectif 6 aborde la gestion durable des stocks de poissons et des plantes aquatiques, tandis que l’Objectif 11 vise à atteindre la protection de 10 pour cent des aires marines et côtières au moyen d’aires protégées efficacement et équitablement gérées et d’autres mesures de conservation effectives par zone.

7. En vue de soutenir la mise en œuvre pour réaliser ces objectifs, la Secrétaire exécutive convoque l’Atelier de renforcement des capacités pour l’Afrique du Nord et la Méditerranée de l’Initiative pour des océans durables, avec l’appui financier du gouvernement du Japon (par le biais du Fonds japonais pour la biodiversité) et du gouvernement de la France (par l’entremise de l’Agence française pour la biodiversité). L’atelier se tiendra du 15 au 19  octobre 2018, à Tanger (Maroc), et est organisé en collaboration avec le ministère de l’Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts du Maroc, et divers autres partenaires, notamment le Plan d’action pour la Méditerranée, la Commission générale des pêches pour la Méditerranée, et d’autres organisations et initiatives régionales et internationales concernées.

8. L’atelier cherche à renforcer les capacités des pays de la région pour les aider dans la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité marine et côtière, afin de réaliser les Objectifs d’Aichi pour la biodiversité et les Objectifs de développement durable. L’atelier sera axé sur les expériences et les approches régionales visant à appuyer la gestion intégrée des zones marines et côtières en vue de réaliser les Objectifs d’Aichi pour la biodiversité, et en particulier les Objectifs 6 et 11, de manière holistique. L’une des priorités de cet atelier est de réunir des experts et praticiens spécialistes des domaines de la biodiversité et de la pêche pour un débat sur les opportunités et les expériences en matière d’approches intersectorielles de la planification et de la gestion de la biodiversité marine, y compris par le biais d’approches telles que la description d’aires marines d’importance écologique ou biologique (AIEB), l’approche écosystémique de la gestion des pêches, les aires marines protégées et la planification de l’espace maritime. L’atelier cherche également à faciliter des partenariats scientifiques, techniques et financiers intersectoriels et interinstitutions, en vue d’appuyer la mise en œuvre efficace de divers outils et approches de gestion.

9. Les participants à l’atelier seront principalement des responsables, des experts et des gestionnaires émanant de divers secteurs et domaines de travail pertinents pour la gestion durable des pêches et la conservation de la biodiversité marine, tels que les aires marines protégées ou autres mesures de conservation par zone, ainsi que d’organisations internationales et régionales compétentes.

10. L’atelier sera axé sur l’échange d’informations et d’expériences, l’apprentissage actif de compétences et d’outils, et la création de réseaux et de partenariats régionaux pour l’échange d’informations et le renforcement des capacités, en vue de faciliter les progrès dans la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité, en particulier les Objectifs 6 et 11, dans les zones marines et côtières.

11. L’atelier sera organisé en séances plénières et en groupes de travail, et comprendra des exposés thématiques avec séances de questions‑réponses, des exercices de groupe interactifs, et des débats en groupes de travail. Le Secrétariat, en consultation avec les organisations collaboratrices, désignera les coprésidents, les facilitateurs et les rapporteurs de l’atelier, autant pour les plénières que pour les groupes de travail, sur la base de l’expertise et de l’expérience des participants.

12. Une liste de documents établis pour l’atelier figure à l’annexe I.

13. Le Secrétariat de la CDB émettra une note d’information à l’intention des participants contenant des précisions sur les dispositions logistiques, dont des informations concernant les déplacements, l’obtention d’un visa, l’hébergement, et autres questions relatives à l’atelier, qui sera disponible à l’adresse <https://www.cbd.int/meetings/SOI-WS-2018-03>. L’atelier se tiendra en anglais et en français.

14. L’inscription des participants débutera le lundi 15  octobre 2018, à 8 h 30.

# POINT 1. ouverture de l’atelier

15. Les représentants du gouvernement du Maroc, la Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique, les représentants du Plan d’action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l’environnement et de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée inaugureront l’atelier, le lundi 15  octobre 2018, à 9 heures.

POINT 2. Contexte, objectifs et résultats escomptés de l’atelier

16. Les représentants du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) donneront un aperçu du contexte, des objectifs, des approches et des produits/résultats escomptés de l’atelier. Ils fourniront également un aperçu du contexte global de l’atelier, en faisant ressortir la pertinence de l’atelier pour la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité et des Objectifs de développement durable.

17. Les représentants du Plan d’action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l’environnement et de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée donneront un exposé sur le contexte régional de l’atelier, en mettant l’accent sur les priorités régionales concernant la biodiversité marine et côtière et les domaines d’activité commune et de collaboration entre eux.

18. Les participants auront ensuite le temps de discuter, en groupes de travail et en plénière, de ce qu’ils espèrent apprendre et réaliser au cours de l’atelier.

# POINT 3. Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre nationale

19. Au titre de ce point, les participants de chaque pays seront invités à présenter un exposé sur les efforts nationaux déployés par leurs pays respectifs en matière de conservation par zone et de gestion des pêches, décrivant les objectifs, l’état de la mise en œuvre, les points forts, les lacunes et les résultats obtenus à ce jour, en mettant l’accent sur les expériences en matière de planification et de mise en œuvre intersectorielles.

20. Une séance questions‑réponses et un débat en plénière suivront, pour permettre aux participants de discuter davantage des progrès, difficultés et possibilités de la mise en œuvre nationale visant la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité.

21. Les participants de chaque pays seront par la suite invités à mener à bien une analyse « forces, faiblesses, possibilités et menaces » (FFPM) de leurs efforts nationaux visant la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité relatifs à la biodiversité marine et côtière, et en particulier à recenser les lacunes et besoins spécifiques pour une mise en œuvre efficace.

22. Les participants des organisations/initiatives régionales sélectionnées seront invités à présenter un bref exposé sur les principaux objectifs/cibles régionaux et les progrès accomplis dans leur mise en œuvre, ainsi que sur les activités pour appuyer la mise en œuvre en mettant l’accent sur les approches intersectorielles. Cela sera suivi d’une séance questions‑réponses et d’un débat en plénière.

# POINT 4. Évaluation des progrès réalisés dans l’atteinte des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité et la Vision 2050 du Plan stratégique pour la diversité biologique

23. Au titre de ce point, les participants de chaque pays, avec le soutien d’organisations internationales et régionales et de personnes‑ressources, seront invités à effectuer une rapide autoévaluation de leurs progrès accomplis dans la réalisation des éléments individuels de l’Objectif 6 d’Aichi pour la biodiversité sur les pêches durables et de l’Objectif 11 sur la conservation par zone.

24. Puis, les participants seront invités à mener un exercice d’analyse rétrospective à partir de la vision 2050 du Plan stratégique pour la biodiversité de la CDB sur la base de l’autoévaluation rapide de la session précédente.

25. Par la suite, les participants présenteront les résultats de l’autoévaluation ainsi que de l’exercice d’analyse rétrospective des sessions précédentes. Cela sera suivi d’une séance questions‑réponses et d’un débat en plénière.

# POINT 5. Outils et approches sectoriels et intersectoriels pour la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité marine et côtière

26. Au titre de ce point, une série d’exposés thématiques seront présentés sur : i) les aires marines d’importance écologique ou biologique (AIEB), ii) la planification de l’espace maritime, iii) les aires marines protégées, iv) l’approche écosystémique des pêches et la gestion par zone des pêcheries, v) les outils et approches pour atténuer les pressions sur les espèces migratoires. Cela sera suivi d’une séance questions‑réponses et d’un débat en plénière.

27. Les participants entreprendront également un exercice de simulation sur la coordination intersectorielle et multipartite pour la planification intersectorielle.

# POINT 6. Moyens de renforcer les facteurs habilitants qui appuient la mise en œuvre, notamment l’éducation, la sensibilisation et la communication, la recherche et le suivi, le recours aux connaissances traditionnelles, le partage d’informations, la participation des parties prenantes, et la participation des peuples autochtones et des communautés locales

28. Ce point à l’ordre du jour sera axé sur les divers facteurs habilitants qui appuient la mise en œuvre, notamment l’éducation, la sensibilisation et la communication, la recherche et le suivi, le recours aux connaissances traditionnelles, le partage d’informations, la participation des parties prenantes, et la participation des peuples autochtones et des communautés locales.

29. Au titre de ce point, de brefs exposés thématiques seront présentés sur : i) la participation et la coordination des parties prenantes, ii) la participation des peuples autochtones et des communautés locales, iii) la gestion des données, et iv) le financement durable. Cela sera suivi d’une séance questions‑réponses et d’un débat en plénière.

30. Par la suite, un exercice en groupes de travail sera organisé. Chaque groupe de travail identifiera : i) les facteurs de succès, ii) les principaux obstacles/ défis, et iii) les expériences positives pour chacun des facteurs habilitants susmentionnés.

# POINT 7. Élaboration de stratégies / plans d’action en vue de renforcer les approches intersectorielles de la conservation et de l’utilisation durable de la biodiversité marine

31. Au titre de ce point, chaque pays discutera des mesures à prendre pour renforcer la mise en œuvre visant à combler les lacunes identifiées, y compris les éventuelles sources de soutien et la manière d’utiliser efficacement les ressources et les points forts existants.

32. S’appuyant sur les débats précédents de l’atelier, les participants élaboreront des stratégies et plans d’action concrets pour renforcer les approches intersectorielles de la conservation et de l’utilisation durable de la biodiversité marine, puis ils les présenteront à la plénière.

# POINT 8. Sommaire et conclusions

33. Au titre de ce point, les participants discuteront des principales conclusions et observations formulées au cours de l’atelier.

34. Puis, les participants discuteront des occasions de collaboration future, notamment dans le cadre des activités de la SOI, en s’inspirant des débats et produits de l’atelier.

35. Les participants feront également part de leurs points de vue sur l’efficacité de l’atelier lui-même qui seront pris en considération lors de l’organisation des futures activités de renforcement des capacités de la SOI.

# POINT 9. Clôture de la réunion

36. Il est prévu que l’atelier sera clos le vendredi 19  octobre 2018, à 16 heures.

### Annexe I

Liste de documents\*

| **Cote/ série du document** | **Titre** |
| --- | --- |
| **Documents officiels** |
| CBD/SOI/WS/2018/3/1 | Ordre du jour provisoire |
| CBD/SOI/WS/2018/3/1/Add.1 | Ordre du jour provisoire annoté |
| **Autres documents** |
| *Matériel de formation* |
| UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/9 | Training manual on the description of ecologically or biologically significant marine areas (EBSAs) in the open‑ocean waters and deep-sea habitats |
| UNEP/CBD/SBSTTA/20/INF/21 | Training Manual on the Incorporation of Traditional Knowledge into the Description and Identification of EBSAs |
|  | FAO: Guidelines on Marine Protected Areas and Fisheries |
| *Brochures et autres informations de contexte pertinentes* |
|  | Sustainable Ocean Initiative brochure |
|  | Sustainable Ocean Initiative (SOI) Action Plan 2015-2020 |
|  | Guides abrégés sur les Objectifs d’Aichi pour la biodiversité  |
|  | 2030 Agenda for Sustainable Development: Sustainable Development Goals and Targets |
|  | Site Web de l’Initiative pour des océans durables (SOI) |
|  | Ecologically or Biologically Significant Marine Areas Website |
|  | Scientific criteria for EBSAs |
| *Rapports d’ateliers* |
| UNEP/CBD/EBSA/WS/2014/3/4 | *Report of the Mediterranean Regional Workshop to Facilitate the Description of Ecologically or Biologically Significant Marine Areas* |
| *Rapports nationaux* |
| **Information sur les approches techniques** |
| UNEP/CBD/MCB/EM/2014/4/INF/2 | Using Scientific Information Related to Ecologically or Biologically Significant Marine Areas (EBSAs) to Implement Marine Spatial Planning and Ecosystem Based Management |
|  | MPAs: A Practical Guide (émis par les partenariats entre organisations AMP)  |
| *Rapports de la série technique de la CDB* |
| Série technique de la CDB (no 68) | Marine spatial planning in the context of the CBD |
| Série technique de la CDB (no 76) | Integrated coastal management for the achievement of the Aichi Biodiversity Targets: Practical guidance for implementation based on experience and lessons learned from coastal and ocean governance in the Seas of East Asia |

*\**Des documents additionnels, qui n’apparaissent pas dans cette liste, peuvent être affichés dans le site Web de l’atelier, à l’adresse <https://www.cbd.int/meetings/SOI-WS-2018-03>, à mesure qu’ils deviennent disponibles.

*Annexe II*

organisation des travaux proposée

**Lundi, 15 octobre (jour 1)**

| **Heure** | **Activités de l’atelier** |
| --- | --- |
| 9h à 9h45 | **Point 1. Ouverture de la réunion**Remarques liminaires* Représentant du ministère de l’Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts du Maroc
* Représentant de la Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique
* Représentant du coordonateur du Plan d’action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l’environnement
* Représentant du secrétaire exécutif de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée

*Photo de groupe* |
| 9h45 à 10h45  | **Point 2. Contexte, objectifs et résultats escomptés de l’atelier**Contexte, objectifs, produits/résultats escomptés de l’atelier* Secrétariat de la CDB

Contexte global — Objectifs d’Aichi pour la biodiversité et les Objectifs de développement durable* Secrétariat de la CDB

Contexte régional — Priorités régionales pour la biodiversité marine et côtière* Plan d’action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l’environnement
* Commission générale des pêches pour la Méditerranée

Discussion en groupesChaque groupe dispose de 15 minutes pour les présentations et une discussion pour répondre à la question suivante :* Quel est votre objectif pour l’atelier et qu’espérez-vous apprendre?
 |
| 10h45 à 11h30 | *Pause café* |
| 11h30 à 13h | **Point 3. Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre nationale****3.1 Partage des expériences nationales**Les participants de chaque pays donnent un exposé conjoint (10 minutes chacun) sur les efforts nationaux déployés en matière de conservation par zone et de gestion des pêches (Objectifs 6 et 11 d’Aichi) en s’attardant sur ce qui suit :* Quels sont les objectifs?
* Quels sont les mécanismes politiques, juridiques, institutionnels et financiers qui ont appuyé la mise en œuvre nationale?
* Quelle est l’état de la mise en œuvre nationale? Les plans/ politiques nationaux ont-il été mis en œuvre au niveau local par le biais de projets/ programmes sur le terrain?
* Quels résultats sont escomptés et ont‑ils été réalisés à ce jour?
* Quels sont les principales difficultés/ lacunes?

Questions-réponses et séance plénière |
| 13h à 14h | *Déjeuner* |
| 14h à 15h | Point 3.1 *(suite)* |
| 15h à 15h30 | *Pause café* |
| 15h30 à 17h | *Discussion en groupes de travail : Analyse FFPM des efforts nationaux* Sur la base des efforts nationaux présentés dans la session précédente, les participants de chaque pays effectueront une rapide analyse FFPM (« Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces ») des efforts, et identifieront en particulier les lacunes et les besoins spécifiques pour la mise en œuvre. |
| 19h à 21h | *Réception offerte par le gouvernement du Maroc* |

**Mardi, 16 octobre 2018 (jour 2)**

| **Heure** | **Activités de l’atelier** |
| --- | --- |
| 9h à 10h30 | **3.2 Partage des expériences régionales**Exposés donnés par des organisations/ initiatives internationales et régionales axés sur :* Les principaux objectifs/ cibles et les progrès accomplis dans leur réalisation
* Des activités pour appuyer la mise en œuvre, en particulier des approches intersectorielles

Questions-réponses et séance plénière |
| 10h30 à 11h | *Pause café* |
| 11h à 12h30 | **Point 4. Évaluation des progrès réalisés dans l’atteinte des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité et la Vision 2050 du Plan stratégique pour la diversité biologique****4.1 Autoévaluation rapide des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs 6 et 11 d’Aichi**Chaque pays, avec le soutien d’organisations internationales/ régionales et de personnes‑ressources, effectuera une rapide auto-évaluation de ses progrès dans la réalisation des éléments individuels de l’Objectif 6 d’Aichi sur les pêches durables et de l’Objectif 11 sur la conservation par zone.  |
| 12h30 à 13h30 | *Déjeuner* |
| 13h30 à 14h30 | **4.2 Analyse rétrospective à partir de la vision 2050** Sur la base de la rapide autoévaluation de la session précédente, les participants effectuent un exercice d’analyse rétrospective à partir de la vision 2050 du Plan stratégique pour la diversité biologique de la CDB.  |
| 14h30 à 15h | Présentation des résultats des points 4.1 et 4.2Questions-réponses et séance plénière |
| 15h à 15h30 | *Pause café* |
| 15h30 à 17h30 | **Point 5. Outils et approches sectoriels et intersectoriels pour la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité marine et côtière**Exposés thématiques :* Aires marines d’importance écologique ou biologique (AIEB)
* Planification de l’espace maritime
* Aires marines protégées
* Approches écosystémiques des pêches et de la gestion par zone des pêcheries
* Outils et approches pour atténuer les pressions sur les espèces migratoires

Questions-réponses et séance plénière |

**Mercredi, 17 octobre 2018 (jour 3)**

| **Heure** | **Activités de l’atelier** |
| --- | --- |
| 9h à 12h30 *Café ou thé servi* | **EXERCICE DE SIMULATION** — Coordination intersectorielle et multipartite pour la planification intersectorielle |
| 12h30 à 13h30 | *Déjeuner* |
| 13h30 à 15h | **Point 6. Moyens de renforcer les facteurs habilitants qui appuient la mise en œuvre, notamment l’éducation, la sensibilisation et la communication, la recherche et le suivi, le recours aux connaissances traditionnelles, le partage d’informations, la participation des parties prenantes, et la participation des peuples autochtones et des communautés locales**Exposés thématiques* Participation et coordination des parties prenantes
* Participation des peuples autochtones et des communautés locales
* Gestion des données
* Financement durable

Questions‑réponses et séance plénière |
| 15h à 15h30 | *Pause café* |
| 15h30 à 17h | *Exercice en groupes de travail*Pour chaque facteur habilitant (participation des parties prenantes, communication/sensibilisation, financement durable, etc.), chaque groupe de travail identifiera i) les facteurs de succès, ii) les principaux obstacles/défis, et iii) les expériences positives. |

**Jeudi, 18 octobre 2018 (jour 4)**

| **Heure** | **Activités de l’atelier** |
| --- | --- |
| 9h à 12h30*Café ou thé servi* | **Point 7. Élaboration de stratégies / plans d’action en vue de renforcer les approches intersectorielles de la conservation et de l’utilisation durable de la biodiversité marine**S’inspirant des débats précédents de l’atelier, chaque pays décrit les prochaines étapes à franchir pour trouver des moyens de renforcer la mise en œuvre pour combler les lacunes, y compris les éventuelles sources de soutien et l’utilisation des ressources et points forts existants. |
| 12h30 à 13h30 | *Déjeuner* |
| 13h30 à 15h30 | Point 7 *(suite)** Élaboration de stratégies/plans d’action
 |
| 15h30 à 17h | Point 7 *(suite)** Élaboration de stratégies plans d’action
* Rapport sur les progrès à fournir par chaque groupe
 |

**Vendredi, 19 octobre 2018 (jour 5)**

| **Heure** | **Activités de l’atelier** |
| --- | --- |
| 9h à 12h30*Café ou thé servi* | Point 7 *(suite)*Présentation de stratégies/plans d’action |
| 12h30 à 13h30 | *Déjeuner* |
| 13h30 à 15h30 | Point 7 *(suite)*Présentation de stratégies/plans d’action |
| 15h30 à 16h | **Point 8. Sommaire et conclusions*** Principales conclusions
* Collaboration future

**Point 9. Clôture de la réunion** |

## \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_